

Règlement particulier des Championnats du Cher par série 25 & 26 mai 2024 à Saint-Germain-Du-Puy (gymnase Yannick Souvré)

1. La compétition est autorisée par la FFbAD sous le n°..... Elle se déroule sous le juge-arbitrage de Murielle Bourgoignon, selon le Règlement Général des Compétitions (RGC), complétés et/ou précisés par le présent règlement, et selon le « Cahier des charges des compétitions individuelles » édicté par le Comité du Cher de Badminton.
2. Tout participant devra être licencié, avant la date du tirage au sort, dans un club affilié au Comité du Cher.
3. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses des **catégories minime, cadet, junior, sénior et vétéran ayant un classement dans les séries N, R, D et P.**
4. Le nombre de participants est limité à **150 joueurs**, en fonction de la date effective d'inscription. Les inscriptions se font directement sur BadNet et la date limite est fixée au 15 mai 2024. Le montant de l'inscription est de 13€, quel que soit le nombre de tableaux. Pour des raisons de simplicité, le règlement se fera par facturation aux clubs à l'issue de la compétition, libre aux clubs de demander à leurs joueurs le remboursement.
5. Le tirage au sort aura lieu le 17 mai et le CPPH pris en compte sera celui du 4 mai 2024.
6. En cas de forfait dûment justifié après la date du tirage au sort, ces droits pourront être remboursés sur simple demande auprès du Comité du Cher.
7. Pour une paire complète, c'est l'inscription du deuxième joueur qui valide cette inscription. Les joueurs peuvent s'inscrire avec 'X' en double. Une paire pourra être composée selon disponibilité.
8. Tout joueur mineur devra être, durant toute sa présence sur la compétition, sous la responsabilité d'un adulte.
9. Les joueurs doivent jouer dans la série de leur classement dans le tableau joué. 3 tableaux possibles.
10. Les tableaux de Simple (SH et SD) seront joués prioritairement en élimination directe, sauf si une phase préliminaire en poules est possible (selon le RGC). Les tableaux de Double (DH, DD et Mx) seront prioritairement joués avec une phase préliminaire en poules puis tableau final en élimination directe, suivant le nombre d'inscrits.
11. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et en accord avec le juge arbitre.
12. Les joueurs doivent se faire pointer à l'accueil 1h avant l'heure de leur premier match (heure de convocation). Ils peuvent être appelés à jouer 1 heure avant l'heure inscrite sur l'échéancier initialement prévu.
13. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif.
14. La compétition se déroulera en auto-arbitrage. Les finales (voire les demi-finales ou tout autre match) seront arbitrées selon la disponibilité des arbitres. Le juge-arbitre pourra, dans la mesure du possible, désigner un arbitre pour un match à la demande fondée d'un joueur.
15. Le temps de repos d'un joueur entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes minimum.
16. Les joueurs/paires disposent de 3 minutes à l'appel de leur match pour se préparer sur le terrain et tester les volants (temps dit 'd'échauffement'), ce temps est décompté du temps de repos.
17. Tout joueur/paire non présent sur le terrain dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait.
18. Tout joueur/paire doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match (volants, raquettes, etc...) en quantité suffisante. Les volants (homologués 'standard' au minimum) sont à la charge des joueurs, à parité, sauf pour les finales où ils seront fournis par le Comité du Cher de Badminton.
19. Une tenue conforme à la circulaire de la FFbAD est exigée sur le terrain.
20. Les volants officiels seront le FSC 930 (plume) et le **PSC 500 (plastique)**, en vente dans la salle, et seront utilisés en cas de désaccord entre joueurs.
21. Tout joueur, toujours en lice, désirant quitter momentanément la salle doit en informer la table de marque.
22. Les matchs seront joués en 2 sets gagnants de 21 points.
23. L'inscription à la compétition vaut acceptation du présent règlement.